

Les écarts de prix en France



Dossier de presse

Sommaire

Introduction

Les écarts de prix en France : les études publiées aujourd'hui

- Que mesure l'Insee ?
- Principaux résultats

Pour aller plus loin

Insee Première n°1304 (juillet 2010) « Comparaison des prix entre les DOM et la métropole en 2010 »

L'Insee en quelques mots



Introduction

L'Insee publie aujourd'hui les **résultats de son enquête 2015 de comparaison des prix** entre l'agglomération parisienne et la province, et entre les cinq départements d'outre-mer et la France métropolitaine.

Les deux études précisent les écarts de prix entre les territoires et détaillent les écarts de prix postes par postes, en distinguant notamment le loyer, l'alimentation, les loisirs...

L'enquête comparaison spatiale des prix : fiche d'identité

Pourquoi ?

Évaluer les écarts de prix entre l'agglomération parisienne et la province, et entre la métropole et les DOM

Quand ?

Tous les **5 ans** dorénavant ; première édition en 1985 pour les DOM

Comment ?

Combien de relevés de prix ?

- Plus de **90 000 relevés en métropole**, dont environ 16 000 dans l'agglomération parisienne et environ 9 000 en Corse
- **4 000 à 7 000 relevés dans les DOM**

Où ?

- Dans des agglomérations représentatives de chacun des territoires
- Après de tous les types de points de vente, hors soldes et promotions et hors éventuels remboursements (par exemple, pour la santé)
-> hypermarchés, supermarchés, commerces traditionnels, entreprises de services, etc.

Quoi ?

L'ensemble de la consommation des ménages, **les biens, les services** (y compris les loyers)

-> les écarts de loyers (à confort et superficie identique des habitations) calculés à partir de l'enquête sur le logement menée en 2013 par l'Insee.



Les écarts de prix en France : les études présentées aujourd'hui

- ***Insee Première* n°1589** : « En 2015, les prix dans les DOM restent plus élevés qu'en métropole »
- ***Insee Première* n°1590** : « En 2015, les prix en région parisienne dépassent de 9% ceux de la province »



Que mesure l'Insee ?

La comparaison porte sur des produits consommés significativement dans les deux territoires

D'un territoire à l'autre, la consommation est différente : certains produits peuvent être consommés en grande quantité dans un territoire et beaucoup moins dans un autre, voire en être complètement absents. Pour comparer les écarts de prix à la consommation, la méthode appliquée est la même que celle utilisée au niveau international par Eurostat et l'OCDE pour mesurer les parités de pouvoir d'achat : elle est **un compromis entre la représentativité de la consommation de chaque territoire et la comparabilité des produits entre territoires.**

Afin que l'écart de prix entre territoire ne reflète pas des différences d'habitude de consommation, les prix de produits identiques ou du moins aussi proches que possible (même qualité, même gamme de marques) ont été relevés dans chaque territoire.

Lorsqu'un produit est spécifique à un territoire mais est consommé de façon si importante dans ce territoire que ne pas le prendre en compte fausserait le résultat, il est inclus dans la comparaison.

- ⇒ **Par exemple, le manioc** est consommé de manière significative à Mayotte et seulement marginalement en métropole. Afin d'être représentatif de la consommation mahoraise, ce produit a été intégré dans les produits à comparer et des prix ont été relevés en métropole pour garantir la comparabilité.

La méthodologie tient compte des différents modes de vie

Concrètement, on procède en **plusieurs étapes** :

- 1- On relève des prix dans les différents territoires pour des produits définis précisément, de qualité et de gamme de marque équivalente.
- 2- Pour chaque produit, on calcule le rapport entre les prix moyens des deux territoires comparés.
- 3- On regroupe ces produits par grande fonction de consommation, en donnant à chaque produit le poids qu'il a dans la consommation. Comme ce poids est différent entre territoires - le manioc ne représente évidemment pas le même poids de consommation en métropole et dans les DOM -, il y a différentes manières de mesurer les écarts moyens de prix entre territoires selon le mode de vie de référence.



Principaux résultats

Les écarts entre les territoires sont marqués :

+ 9 % dans l'**agglomération parisienne** par rapport à la province

+ 12 % en **Martinique, Guadeloupe** et **Guyane** par rapport à la métropole

+ 7% à la **Réunion** et à **Mayotte** par rapport à la métropole

Des loyers qui grèvent le budget francilien

Autre résultat notable pour la comparaison Île-de-France / Province : **les différences de prix sont plus importantes pour les services** (hôtellerie, consultations médicales, assurances...) **que pour les biens** (vêtements, meubles...). En particulier, les dépenses relatives au logement sont celles pour lesquelles les écarts de prix sont les plus importants : **les loyers sont plus élevés de près de 50 % en région parisienne par rapport à la province**. A l'inverse, les écarts sont négligeables sur les boissons alcoolisées, le tabac ou les dépenses de téléphonie et internet.

La Corse est un cas particulier notamment du fait de réglementations spécifiques sur l'île. Les prix y sont en moyenne plus élevés qu'en province de 4 %.

L'alimentaire pèse particulièrement dans le panier domien, avec des écarts de prix très élevés

En 2015, par exemple, les prix de l'alimentaire sont en moyenne **supérieurs de 48 % en Martinique, pour un ménage qui aurait des habitudes de consommation alimentaire métropolitaines**. A l'inverse, un ménage martiniquais qui déménagerait en métropole en conservant ses habitudes alimentaires économiserait 23 % de son budget.

Mayotte est un cas particulier dans cette étude, du fait de la couverture plus restreinte du champ de la consommation pour cette comparaison. En particulier hors loyers, les écarts de prix entre la France métropolitaine et Mayotte sont de + 7%.

A noter : pour la comparaison métropole / DOM, la méthodologie utilisée tient compte des différences parfois marquées de mode de vie (cf. Que mesure l'Insee ?).



Pour aller plus loin



Comparaison des prix entre les DOM et la métropole en 2010

Jean-Pierre Berthier, Jean-Louis Lhéritier et Gérald Petit, département des Prix à la consommation, des ressources et des conditions de vie des ménages, Insee

En 2010, les prix sont plus élevés dans les départements d'outre-mer qu'en France métropolitaine, de + 13 % en Guyane à + 6 % à La Réunion. Les écarts de prix sont plus marqués lorsqu'on retient comme référence le panier de consommation des ménages métropolitains. En revanche, un ménage ultra-marin qui paierait ses consommations aux prix pratiqués en France métropolitaine ne ferait qu'une économie limitée. Les écarts de prix s'expliquent en partie par la cherté des produits alimentaires outre-mer : **vus de France métropolitaine, les prix de l'alimentaire sont plus élevés de 34 % à 49 % outre-mer et, vus des DOM, inférieurs de 9 % à 22 % en France métropolitaine par rapport aux départements ultra-marins. De 1985 à 2010, les écarts de prix ont peu évolué entre territoires, sauf pour La Réunion.**

Gommant ainsi les différences de modes de vie entre la France métropolitaine et l'outre-mer, la comparaison porte sur de purs écarts de prix entre produits comparables.

Les prix sont globalement plus élevés outre-mer

En mars 2010, le niveau général des prix à la consommation était globalement plus élevé dans les départements d'outre-mer qu'en France métropolitaine. Il était supérieur de 13,0 % en Guyane, de 9,7 % en Martinique, de 8,3 % en Guadeloupe et de 6,2 % à La Réunion (*tableau 1*).

Ces écarts sont une mesure synthétique des différences de niveaux de prix entre territoires qui combine pour chaque département deux visions, celle des ménages de France métropolitaine et celle des ménages ultra-marins (indice de type Fisher, lequel prend en compte le fait que les ménages adaptent la structure de leur consommation à celle des prix, *sources*).

L'Insee a réalisé en mars 2010 une enquête de comparaison des prix entre les départements d'outre-mer et la France métropolitaine. Cette enquête s'appuie sur la méthodologie internationale de calcul des parités de pouvoir d'achat entre pays qui consiste à comparer, entre différents territoires, les prix d'un même panier de produits, représentatif de la consommation des ménages (*sources*). Comme pour les parités de pouvoir d'achat, les écarts de prix entre territoires sont établis à structures de consommation identiques.

Les modes de vie différents imposent de croiser les visions

Cette double vision procède des différences de modes de vie et de consommation qui existent entre territoires. Ainsi, pour calculer un écart de prix global, est-il possible de pondérer les écarts constatés au niveau de chacun des produits élémentaires par la structure de consommation locale ou par celle des ménages métropolitains.

1 Les écarts de prix entre les DOM et la métropole en mars 2010

	Écarts DOM/métropole (panier de consommation métropolitain)	Écarts métropole/DOM (panier de consommation local)	Écarts de Fisher DOM/métropole
Martinique	16,9	-2,9	9,7
Guadeloupe	14,8	-2,2	8,3
Guyane	19,6	-6,4	13,0
La Réunion	12,4	-0,4	6,2

Lecture : en prenant comme référence le panier de consommation des ménages de métropole, les prix en Martinique étaient en moyenne supérieurs de 16,9% à ceux de métropole. En prenant comme référence le panier martiniquais, les prix en métropole étaient inférieurs de 2,9% à ceux de Martinique. L'écart de Fisher, moyenne géométrique des deux écarts, montre que les prix sont globalement supérieurs de 9,7% en Martinique par rapport à ceux de métropole.

Champ : consommation des ménages hors fioul, gaz de ville et transports ferroviaires.

Source : enquête de comparaison spatiale de prix, Insee.

2 Les écarts de prix entre les DOM et la métropole en 1985, 1992 et 2010 *

en %

	Sur la base d'un panier de consommation métropolitain		
	1985	1992	2010
Martinique			
Ensemble hors loyers	16,2	8,4	17,6
Ensemble y c. loyers	n.d.	8,4	16,9
Guadeloupe			
Ensemble hors loyers	17,3	9,5	15,9
Ensemble y c. loyers	n.d.	10,0	14,8
Guyane			
Ensemble hors loyers	20,9	18,5	19,1
Ensemble y c. loyers	n.d.	20,5	19,6
La Réunion			
Ensemble hors loyers	18,2	12,5	12,9
Ensemble y c. loyers	n.d.	15,6	12,4

* Au cours du temps, le champ de l'indice des prix à la consommation s'est élargi. Il n'était donc pas identique à chacune de ces trois dates.

Source : enquête de comparaison spatiale de prix, Insee.

Les structures de consommation sont proches pour les grands postes : en particulier, l'alimentation représente environ 15 % du budget des ménages en France métropolitaine, en Martinique et à La Réunion, un peu plus en Guadeloupe (17 %). Seule la Guyane se distingue des autres territoires avec une part de presque 21 %. Les différences sont un peu plus marquées pour le logement. Les ménages métropolitains ou guadeloupéens consacrent à ce poste 12 %

de leur budget alors qu'à La Réunion, en Martinique et en Guyane, les ménages y consacrent davantage, de 15,5 % à 21,5 %. Mais les différences sont plus fortes pour les produits détaillés du fait que les modes de vie, qui varient d'un territoire à l'autre, conditionnent la consommation de certains produits : en particulier, les dépenses des ménages en produits de la mer, en produits tropicaux ainsi qu'en vêtements légers sont plus fortes outre-mer. À l'inverse, les

dépenses de cinéma et de théâtre, de services sportifs et récréatifs ou de restaurants y sont moindres qu'en France métropolitaine.

La première approche permet de mesurer la variation du budget de consommation d'un ménage métropolitain qui vivrait outre-mer tout en conservant ses habitudes de consommation métropolitaines. La seconde, symétrique, cherche à mesurer de combien augmenterait ou diminuerait le coût du panier de consommation d'un ménage ultra-marin s'il achetait ses produits aux prix pratiqués en France métropolitaine.

Les écarts de prix entre territoires sont plus forts du point de vue d'un ménage métropolitain que de celui d'un ménage ultra-marin. S'il gardait son mode de vie, le budget de consommation d'un ménage de France métropolitaine augmenterait de 19,6 % en Guyane, de 16,9 % en Martinique, de 14,8 % en Guadeloupe et de 12,4 % à La Réunion. En revanche, dans la vision symétrique, le budget de consommation d'un ménage ultra-marin serait peu modifié s'il vivait en France métropolitaine tout en gardant ses habitudes de consommation : les prix seraient en moyenne quasiment les mêmes s'il était originaire de La Réunion (-0,4%) et ils seraient inférieurs de 2 %

3 Écarts de niveaux de prix selon les postes de consommation en mars 2010

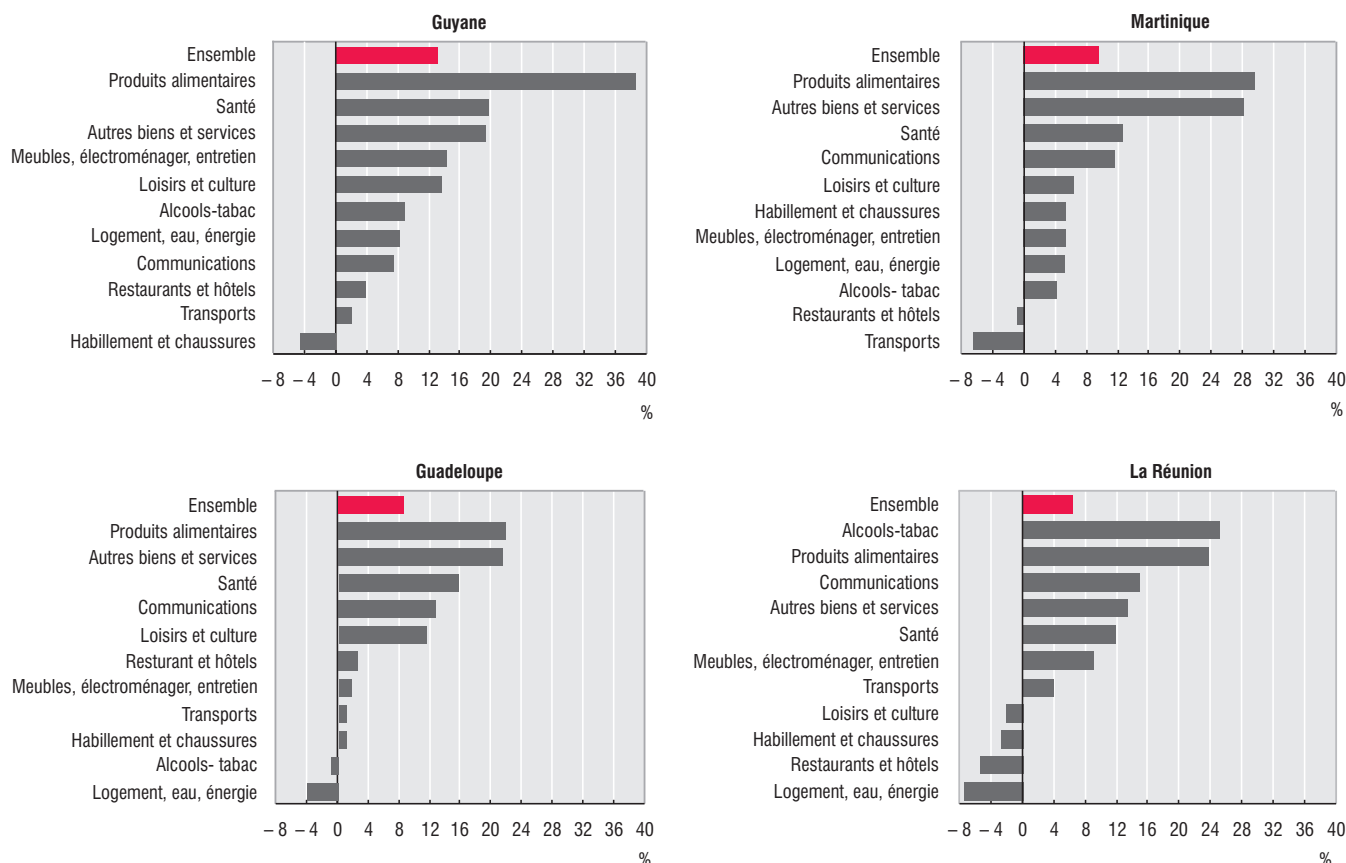
en %

Fonction	Martinique		Guadeloupe		Guyane		La Réunion	
	DOM/métropole (panier métropolitain)	Métropole/DOM (panier local)	DOM/métropole (panier métropolitain)	Métropole/DOM (panier local)	DOM/métropole (panier métropolitain)	Métropole/DOM (panier local)	DOM/métropole (panier métropolitain)	Métropole/DOM (panier local)
Produits alimentaires	44,6	-13,8	33,8	-9,1	49,0	-22,4	36,6	-10,6
Boissons alcoolisées et tabac	36,1	25,3	16,0	18,2	13,8	-3,9	26,3	-19,0
Habillement et chaussures	7,1	-3,7	2,9	0,8	-0,3	9,7	-0,1	6,1
Logement, eau, énergie	7,0	-3,6	-2,8	5,3	14,4	-2,4	-2,4	14,4
Meubles, électroménager, entretien	8,0	-2,8	8,2	4,5	18,8	-9,0	13,6	-4,1
Santé	15,8	-8,7	16,2	-12,6	19,5	-16,7	15,2	-7,9
Transports	-3,6	9,9	4,9	2,7	9,8	5,5	7,5	-0,4
Communications	16,2	-6,7	17,1	-7,4	10,6	-4,3	19,3	-9,4
Loisirs et culture	10,1	-2,9	14,8	-7,3	17,7	-9,1	4,7	9,8
Restaurants et hôtels	6,7	8,2	0,2	-4,5	4,9	-2,7	-6,1	5,3
Autres biens et services y compris enseignement	34,8	-18,0	36,3	-6,8	23,7	-13,2	16,6	-8,9
Ensemble	16,9	-2,9	14,8	-2,2	19,6	-6,4	12,4	-0,4

Champ : consommation des ménages hors fioul, gaz de ville et transports ferroviaires.

Source : enquête de comparaison spatiale de prix de 2010, Insee.

Écarts de prix par grandes fonctions entre les DOM et la France métropolitaine (écarts de Fisher)



Lecture : en Guyane, les prix des produits alimentaires sont supérieurs de 38,5% à ceux de France métropolitaine. Il s'agit de l'écart de prix au sens de Fisher, moyenne géométrique de l'écart de prix calculé en prenant comme référence le panier des consommations (ici alimentaires) de métropole et de l'écart de prix calculé en prenant comme référence le panier des consommations guyanais ; ces deux écarts figurent dans le tableau 3.

Champ : consommation des ménages hors fioul, gaz de ville et transports ferroviaires.

Source : enquête de comparaison spatiale de prix de 2010, Insee.

à 6 % s'il était originaire des autres départements : - 2,2 % pour la Guadeloupe, - 2,9 % pour la Martinique et - 6,4 % pour la Guyane.

Depuis 1985, les écarts de prix sont restés du même ordre

Des enquêtes similaires avaient été conduites en 1985 et en 1992. Il est donc possible de mesurer la variation des écarts de prix au cours du temps, en gardant à l'esprit que les champs ou les méthodes des enquêtes successives ont pu changer (en particulier, l'enquête de 1985 portait sur la consommation des ménages hors loyers) et que les structures de consommation des ménages métropolitains et celles des ménages ultra-marins se rapprochent progressivement. En particulier, la part du budget que les ménages consacrent à l'alimentation dans les différents territoires a eu tendance à converger au fil des années.

En 1985 et en 2010, les écarts de prix, hors loyers, par rapport à la France métropolitaine sont quasiment identiques pour la Martinique, la Guadeloupe et la Guyane. Cependant, après avoir baissé de 1985 à 1992 pour les deux départements des Antilles françaises, ils ont augmenté entre 1992 et 2010 ; en prenant comme référence le panier de consommation métropolitain (le seul utilisé lors de l'enquête de 1992), l'écart de prix à la métropole est passé de 16,2 % en 1985 à 8,4 % en 1992, puis à 17,6 % en 2010 pour la Martinique, et de 17,3 % à 9,5 % puis à 15,9 % pour la Guadeloupe. Toujours hors loyers, l'écart a légèrement diminué pour La Réunion, essentiellement entre 1985 et 1992, et est resté stable depuis ; en prenant en compte les loyers, l'écart de prix entre La Réunion et la France métropolitaine a toutefois légèrement diminué entre 1992 et 2010 (tableau 2).

Des écarts de prix plus marqués pour les produits alimentaires

Les écarts de prix entre les départements d'outre-mer et la France métropolitaine sont en partie imputables aux produits alimentaires. Il s'agit en effet d'un des premiers postes de consommation des ménages et de celui pour lequel les écarts de prix sont les plus marqués entre les territoires (tableau 3 et graphique). En prenant comme référence la structure de consommation de chaque département d'outre-mer, les prix de ces produits en France métropolitaine sont inférieurs de plus de 22 % à ceux pratiqués en Guyane, de presque 14 % en Martinique, de près de 11 % à La Réunion et de plus de 9 % en Guadeloupe. Avec le panier métropolitain, les écarts de prix sont plus importants, s'étalant de + 34 % en Guadeloupe à + 49 % en Guyane.

Pour les boissons alcoolisées, les écarts de prix entre les Antilles et le territoire métropolitain sont fortement conditionnés

par le point de vue adopté. En effet, les produits consommés aux Antilles (rhum par exemple), principalement d'origine locale, et ceux consommés en France métropolitaine (vin notamment) diffèrent très largement ; par ailleurs, leurs prix sont nettement inférieurs lorsqu'ils sont consommés dans leur zone de production. Ainsi, les prix apparaissent-ils toujours plus élevés dans l'autre territoire. En prenant comme référence la structure de consommation en alcools et tabac des ménages antillais, les prix pratiqués en France métropolitaine pour cet ensemble de produits sont nettement supérieurs (+ 25 % par rapport à ceux de Martinique et + 18 % par rapport à ceux de Guadeloupe). À l'inverse, du point de vue des ménages métropolitains, les prix sont supérieurs de 36 % en Martinique et de 16 % en Guadeloupe. Les prix dans les domaines de la santé (prix bruts avant remboursement par la Sécurité sociale) et des communications (lesquelles regroupent l'internet, la téléphonie et les envois postaux) sont plus élevés dans tous les départements d'outre-mer qu'en France métropolitaine. Les écarts de prix des consommations liées au logement (loyers, charges, eau, électricité principalement) sont plus contrastés. D'une part, les prix de métropole sont supérieurs de plus de 14 % à ceux pratiqués localement à La Réunion, en prenant comme référence la structure de consommation réunionnaise. D'autre part, ces mêmes prix sont inférieurs de 2,4 % à ceux de la Guyane en prenant comme référence la structure de consommation guyanaise.

Sources

Les données sont issues de l'enquête de comparaison spatiale des prix réalisée par l'Insee en mars 2010 en métropole et dans les quatre DOM.

La comparaison porte sur l'ensemble des biens et services marchands consommés

sur le territoire national par les ménages. Toutefois, certains produits pas ou peu consommés outre-mer ne sont pas pris en compte : le fioul domestique, le gaz de ville et les transports ferroviaires.

Les prix sont les prix affichés, hors soldes et promotions. Pour les biens et services pour lesquels la dépense effective des ménages leur est partiellement remboursée sous forme de prestation sociale (soins médicaux, produits pharmaceutiques, loyers subventionnés, etc.), c'est le prix brut avant remboursement qui a été retenu, comme c'est le cas pour l'indice des prix à la consommation.

Comme pour le calcul des parités de pouvoir d'achat entre pays, le but est de comparer, entre la métropole et chacun des DOM, les prix d'un même panier de produits, ou du moins de produits aussi proches que possible d'un territoire à l'autre. Le choix des biens et services retenus résulte d'un compromis entre homogénéité (afin d'assurer la comparabilité entre territoires) et représentativité (afin de retenir les produits les plus consommés). Ainsi, de l'ordre de 400 familles de biens et services très précisément définies, appelées « variétés », ont-elles été définies.

De 4 500 à 6 500 relevés ont été effectués dans chaque DOM et plus de 70 000 en métropole. Par ailleurs, des tarifs ont été collectés directement auprès d'organismes privés ou publics et des écarts de loyers (à confort et superficie identiques des habitations) ont été calculés à partir de l'enquête sur le logement de l'Insee de 2006. Les relevés ont été effectués dans des agglomérations représentatives de chacun des territoires et auprès de tous les types de points de vente (hypermarchés, supermarchés, commerces traditionnels, etc.).

Compte tenu de la taille des échantillons, les résultats ne sont pas représentatifs au niveau détaillé des produits, mais seulement pour les grandes fonctions de consommation.

Les rapports de prix moyens DOM/France métropolitaine (respectivement France métropolitaine/DOM) pour les différentes familles de biens et services sont agrégés au moyen des pondérations reflétant la structure de la consommation des ménages en métropole (respectivement dans un DOM). On obtient ainsi à chaque fois deux indices de rapport de prix, A (DOM/France

métropolitaine) et B (France métropolitaine/DOM), reflétant une vision métropolitaine et une vision ultra-marine. Les indices A et B ne sont pas inverses l'un de l'autre puisqu'ils résultent de l'agrégation de plusieurs variétés, qui plus est avec des pondérations différentes. Selon l'usage international en matière de comparaison de prix, un indice de type Fisher, moyenne géométrique de A et de l'inverse de B,

$$\text{soit } C = \sqrt{\frac{A}{B}},$$

va donner une mesure synthétique et symétrique de la différence de niveau de prix entre les deux territoires. Ce coefficient tient ainsi compte à la fois de la structure de consommation observée en France métropolitaine et de celle observée dans le département. Ainsi, pour la Guadeloupe et pour l'ensemble de la consommation (tableau 1), on a un indice A = 1,148 (soit un écart de + 14,8 %), un indice B = 0,978 (soit un écart de - 2,2 %) et un indice C = 1,083 (soit un écart synthétique de + 8,3 %).

Les indices A et B sont en fait des indices de Laspeyres des écarts de prix. Ne prenant pas en compte les éventuelles substitutions possibles entre produits, ils ont tendance à surestimer les écarts de prix entre territoires. Aussi, du fait que les prix sont généralement plus élevés dans les DOM qu'en France métropolitaine, l'indice A qui consiste à passer de la France métropolitaine aux DOM à partir du panier métropolitain va-t-il surestimer l'écart (positif) global du fait que ce panier ne sera pas optimal compte tenu du système des prix local. Il en est de même pour l'indice B qui fait passer des DOM à la France métropolitaine : toutefois, l'écart étant cette fois négatif (les prix étant comparativement moins élevés en France métropolitaine), il sera sous-estimé. En définitive, du fait que les prix sont plus élevés dans les DOM, on devrait bien avoir A > 1/B.

Bibliographie

« Comparaison des prix entre les DOM et la métropole » F. Guglielmetti et A. Saglio, *Insee Première* n°251 - mars 1993.

« Methodological Manual on Purchasing Power Parities », European Communities/OECD, 2006.

INSEE PREMIÈRE figure dès sa parution sur le site Internet de l'Insee : www.insee.fr (rubrique Publications)
Pour vous abonner aux avis de parution : <http://www.insee.fr/fr/publications-et-services/default.asp?page=abonnements/liste-abonnements.htm>

JULLE

À RETOURNER À : INSEE/CNGP, Service Abonnement - B.P. 402 - 80004 Amiens CEDEX 1
Tél. : 03 22 97 31 70 Fax : 03 22 97 31 73

OUI, je souhaite m'abonner à INSEE PREMIÈRE - Tarif 2010

Abonnement annuel : 74 € (France) 92 € (Étranger)

Nom ou raison sociale : _____ Activité : _____

Adresse : _____

Tél : _____

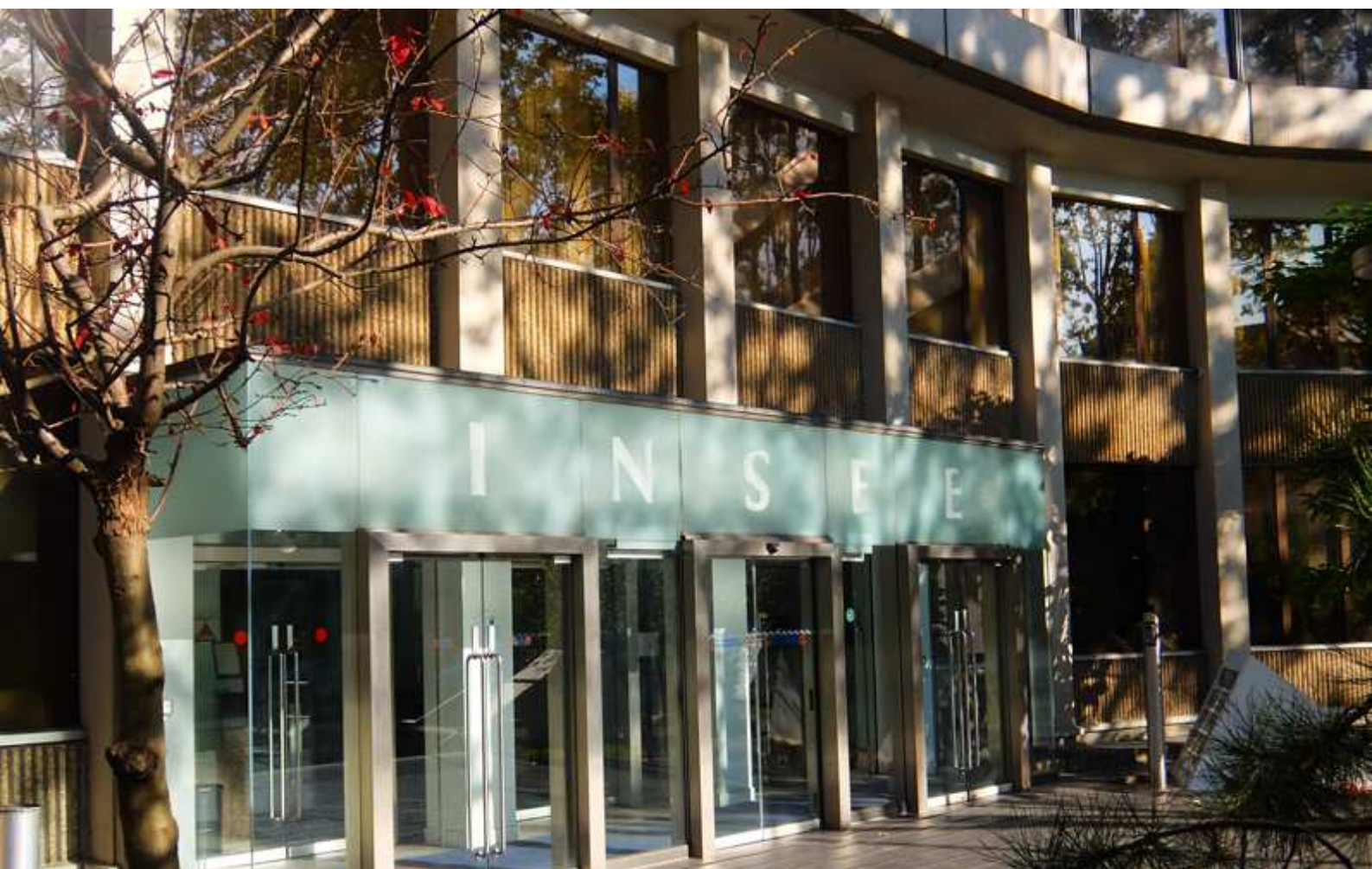
Ci-joint mon règlement en Euros par chèque à l'ordre de l'INSEE : _____ €.

Direction Générale :
18, Bd Adolphe-Pinard
75675 Paris cedex 14
Directeur de la publication :
Jean-Philippe Cotis
Rédacteur en chef :
Gilles Rotman
Rédacteurs :
L. Bellin, A.-C. Morin,
C. Perrel, C. Pfister
Maquette : Brigitte Rols
Impression : Jouve
Code Sage IP101304
ISSN 0997 - 3192
© INSEE 2010



INSEE
INSTITUT NATIONAL
DE LA STATISTIQUE
ET DES ÉTUDES
ÉCONOMIQUES

L'Insee en quelques mots



L'Insee et la statistique publique

Un objectif principal : éclairer le débat économique et social

L'Insee collecte, produit, analyse et diffuse des informations sur l'économie et la société françaises. Ces informations intéressent les pouvoirs publics, les administrations, les partenaires sociaux, les entreprises, les chercheurs, les médias, les enseignants et les particuliers. Elles leur permettent d'enrichir leurs connaissances, d'effectuer des études, de faire des prévisions et de prendre des décisions.

L'Insee c'est...

- Une administration publique, dont les salariés sont des agents de l'État. L'Insee est soumis aux règles de la comptabilité publique et ses crédits sont inscrits au budget général de l'État.
- Un institut indépendant qui conduit ses travaux en toute indépendance professionnelle. Aucune tutelle n'a un droit de regard sur les résultats statistiques qu'il publie. Cette indépendance professionnelle est inscrite dans le droit : la loi de modernisation de l'économie du 4 août 2008 a créé l'Autorité de la statistique publique, qui veille au respect du principe d'indépendance professionnelle dans la conception, la production et la diffusion des statistiques publiques.

L'Insee coordonne les travaux du service statistique public

Le service statistique public est composé de l'Insee et des services statistiques ministériels (SSM) qui réalisent les opérations statistiques dans leur domaine de compétence. L'Insee et les SSM décident, dans le cadre d'une coordination assurée par l'Institut, des méthodes, des normes et des procédures pour l'établissement des statistiques et leur publication.

L'Insee dans les instances communautaires et internationales

L'Insee travaille quotidiennement avec Eurostat (Office statistique des communautés européennes) et ses homologues de l'Union européenne. Il contribue ainsi à l'édification de l'espace statistique communautaire de l'Union. L'Insee collabore aussi aux travaux statistiques de l'ONU (Organisation des Nations unies), du FMI (Fonds monétaire international), de l'OCDE (Organisation de coopération et de développement économiques) et de la Banque mondiale. Il est membre de la commission statistique de l'ONU, de sa commission économique pour l'Europe, ainsi que du comité des statistiques de l'OCDE.

Un peu d'histoire...

L'institut national de la statistique et des études économiques - l'Insee - a été créé par la loi de finances du 27 avril 1946 (art. 32 et 33). La nouvelle institution reprenait alors une activité de statistique publique qui s'était exercée sans discontinuité depuis 1833.

L'Insee aujourd'hui est organisé en cinq grandes directions :

- La direction de la méthodologie et de la coordination statistique et internationale
- La direction des statistiques d'entreprises
- La direction des statistiques démographiques et sociales
- La direction des études et synthèses économiques
- La direction de la diffusion et de l'action régionale

Par ailleurs, l'Insee est présent en région avec l'ensemble de ses directions régionales.



Service Presse

Les horaires du bureau de presse

Du lundi au jeudi : 9h30-12h30 / 14h-18h30

Vendredi : 9h30 -12h30 / 14h-17h30

Contact Bureau de presse

bureau-de-presse@insee.fr

01 41 17 57 57

Retrouvez l'Insee sur :

www.insee.fr

Twitter : @InseeFr

